

CAHIER DE ReCHERCHE

M A I 9 1

■ N° 15

L' ANALYSE PROPOSITIONNELLE DU DISCOURS



Michel Messu

CREDOC

15 JUL. 1991

Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

CRÉDOC

CAHIER DE RECHERCHE

L' ANALYSE PROPOSITIONNELLE DU DISCOURS

Michel Messu

MAI 1991

AVERTISSEMENT

*Ce texte prolonge, mais n'achève pas, la réflexion qui a été engagée sur le thème de l'analyse de contenu, et dont les premiers résultats ont été publiés dans le **Cahier de Recherche N°6** du CREDOC (décembre 1990).*

Rappelons que l'objectif de ce travail est de chercher à fournir un guide comparatif des méthodes d'analyse de contenu des entretiens de recherche. Donc de mesurer la rentabilité heuristique des différentes techniques, en mettant en regard les résultats qu'elles permettent d'obtenir et les investissements qu'elles présupposent (formation à la technique, productivité de la technique, mais aussi coûts épistémologiques ou métaphysiques).

Nous sommes déjà en mesure, compte tenu de l'expérience à laquelle nous venons de nous livrer, de pouvoir affirmer que, s'agissant seulement de la productivité de la technique, l'Analyse Propositionnelle du Discours (A.P.D.) fournit, pour le moins, une productivité marginale décroissante, et, si l'on est un peu plus sévère, une productivité négative. En tout cas, utiliser la technique A.P.D. pour procéder à l'analyse d'un entretien de recherche, c'est s'engager dans une mission de longue, très longue, haleine. La technique que nous venons d'expérimenter exige une disponibilité de temps digne d'un vieux sage oriental. Disons-le tout net, c'est une véritable gabegie de temps.

C'est la raison première pour laquelle nous ne pouvons présenter in extenso l'analyse de l'entretien prévu par la méthode A.P.D. Comme il semble qu'il ait toujours été fait avec cette méthode, nous ne ferons que livrer un exemple d'utilisation à partir d'un court extrait de l'entretien.

L'Analyse Propositionnelle du Discours (APD) a été mise au point par R. Ghiglione, B. Matalon et N Bacri, et présentée dans un ouvrage "*Les direx analysés : l'analyse propositionnelle du discours*" (PUF, 1985). Héritière de ce que ses auteurs avaient antérieurement appelé l'*analyse par grappes* (R. Ghiglione et B. Matalon, 1978), l'APD se présente comme une technique essentiellement descriptive qui, si elle porte bien sur la signification des énoncés, n'engage d'autre niveau de conscience que celui de l'énonciation.

L'APD s'inspire en effet de certains des principes de la linguistique de Z. S. Harris. Notamment celui selon lequel : « on peut décrire toute langue par sa structure distributionnelle », et, ajoutait-il, le repérage de cette distribution n'exige pas que l'on fasse appel au sens. Ce qui revient à dire que chaque langue dispose d'un ensemble de règles de construction à partir desquelles il est possible de rendre compte de tous les énoncés (ajoutons, bien construits), effectués dans cette langue. En somme, la forme discursive est à elle seule suffisante pour obtenir la signification du discours tenu. Autrement dit, le métalangage de l'analyste doit-il se réduire à une simple grammaire générative, et, comme avec un Méccano, tout grammairien averti peut-il procéder à l'analyse de contenu. Le principe est séduisant, mais on ne peut s'en tenir là.

De fait, et si c'est un tel principe qui autorise les concepteurs de la technique à renoncer au rapport de sens, ailleurs accepté, entre l'énoncé et ses processus non conscients de production, donc de s'affranchir par exemple des postulats psychanalytiques, il ne peut toutefois être tenu pour un pur principe mécanique grâce au maniement duquel n'importe quel néophyte s'ouvrirait les voies de la compréhension du discours d'autrui. C'est que l'APD, comme finalement toute analyse de contenu, ne peut échapper à l'interprétation. Mais, qui plus est, et peut-être toujours comme toute analyse de contenu, elle est amenée à procéder

arbitrairement, c'est-à-dire selon un principe de choix relatif à l'analyste soi-même.

Pour justifier ce jugement, reprenons la présentation de la méthode APD.

I- Les éléments de base

L'APD cherche à établir une grille d'analyse des entretiens selon une technique de réécriture foncièrement lexicale. Selon les auteurs du *Manuel d'analyse de contenu* de 1980, cette grille d'analyse s'établit selon une procédure en quatre phases (étant entendu que le discours à analyser se présente sous la forme d'une retranscription textuelle).

1) *Première phase* : établir une liste de **référents-noyaux**.

Les « référents-noyaux » sont à considérer comme les paradigmes sémantiques du texte à analyser. Ou, comme l'énoncent les auteurs de la méthode, « ces paradigmes sont donc les principaux sujets intervenant dans les propositions du texte. Un référent-noyau est ainsi constitué d'un terme générique (...) et d'un ensemble d'équivalents (...) explicitement prévus » (p. 87).

Dans l'entretien que nous avons retenu ⁽¹⁾, nous trouverons par exemple le référent-noyau « jeune ». Ce référent-noyau est constitué du terme générique « jeune », ainsi que des équivalents suivants : « gamin », « élève », « stagiaire », « gars », « il », « lui », « leur », etc. Soit un ensemble de substantifs et de pronoms.

¹ voir **Cahier de Recherche** N° 6, décembre 1990, "propos d'un conseiller d'enseignement technique sur la formation", entretien réalisé par **Guy Poquet**

L'établissement d'une liste de référents-noyaux repose sur l'hypothèse structuralo-linguistique suivant laquelle les référents-noyaux, agissant au moins comme sujets virtuels des propositions, ne peuvent se rencontrer qu'en nombre limité dans le discours du locuteur. C'est d'ailleurs en ce sens qu'on peut leur conférer une fonction paradigmatique.

Deux impératifs sont à respecter quant à la mise à jour de ces référents-noyaux. D'abord, ils doivent rendre compte du plus grand nombre d'expressions du texte retranscrit. Ensuite, ils ne doivent pas être en nombre trop important. Bref, ce sont des impératifs d'économie et de généralité. Impératifs bien connus pour leur propension à s'accorder selon un principe de raison inverse.

La difficulté de l'exercice, on s'en doute, est d'arrêter cette liste.

Des commentateurs de la méthode, tels J.-M. Léger et M.-F. Florand, vont par exemple estimer que le nombre de référents-noyaux admissibles se situe « autour de quinze », avec un pouvoir d'indexation des propositions du texte « de l'ordre de 80% ». Ailleurs, dans un exemple à portée pédagogique, les auteurs de la méthode ont pu sélectionner 24 référents-noyaux répondant aux impératifs pré-cités. Mais, ni les uns, ni les autres, n'ont justifié, autrement que par les arguments principiels préalablement énoncés, la longueur de ladite liste, dont on remarquera, pour l'instant, le caractère somme toute restreint. Il semblerait donc qu'il faille s'en remettre, sur ce point, à une règle éminemment empirique de décision, ce que nous appelons plus haut, l'arbitraire de l'analyste.

Précisément, ce libre-arbitre de l'analyste va intervenir de façon massive dans la détermination de la liste des référents-noyaux. Pour l'établir, cherchons à aller plus avant dans le repérage de ces référents-noyaux.

Pratiquement, établir la liste des référents-noyaux revient à dresser la liste des thèmes dont la fréquence est jugée satisfaisante par l'analyste. En effet, attribuer à un substantif la mission de devenir un référent-noyau n'est rien d'autre que la décision de lui faire porter le poids sémantique d'un thème donné. La possibilité d'établir une liste de termes et d'expressions synonymiques (équivalents paradigmatiques selon la formule des auteurs du *Manuel d'analyse de contenu*), montre bien que, au delà de la relation lexicographique, il est nécessaire d'avoir recours aux capacités lexicologiques de l'analyste. Et, que cette dernière ne puisse correctement s'exercer sans intuition culturelle, c'est là un point sur lequel le doute n'est guère permis. En somme, pour établir la liste des référents-noyaux il faut d'abord s'en remettre à l'appréciation de l'analyste.

Ainsi, lorsque nous avons établi notre référent-noyau « jeune », il est clair qu'il fallait faire appel au contexte discursif pour comprendre que c'est la situation d'apprentissage professionnel qui, seule, permet de retenir le morphème lexical « jeune » pour décrire paradigmatiquement la qualité d'apprenti. Puisque dans l'entretien que nous avons réalisé, le mot « apprenti » n'a jamais été prononcé, ce terme ne peut même pas figurer dans notre ensemble synonymique (équivalents paradigmatiques). Pourtant, c'est lui qui désigne avec le plus de précision, et le thème, et les qualités intrinsèques de la situation d'un jeune en apprentissage. Autrement dit, c'est bien parce que nous connaissons le contexte de l'énonciation du discours analysé (et notamment, parce que nous avons concouru à le mettre en place ; n'oublions tout de même pas que c'est à nos questions que cet interlocuteur répondait), que nous avons pu considérer que toutes les formulations évoquant les attributs de la relation d'apprentissage appréciée du point de vue de celui qui la subit, pouvaient valablement être associées et se substituer au terme « jeune ». C'est-à-dire, à l'une d'entre elles sélectionnée pour son meilleur pouvoir d'évocation (2).

² à moins que ce ne soit, peut-être même inconsciemment, parce qu'elle a le mérite de réintroduire quelque ambiguïté, souvent nécessaire pour affiner la compréhension du sens.

C'est en effet parce que nous savions :

* que les individus qui se trouvent en situation d'apprentissage, et qui nous intéressaient ici, peuvent être considérés comme des *élèves*, lorsqu'ils sont dans un LEP, ou comme des *stagiaires*, lorsqu'ils relèvent d'une mesure sociale d'insertion professionnelle (SIVP par exemple);

* que, dans les métiers évoqués et pris en compte par notre interlocuteur, ce sont plus des individus de sexe masculin que nous rencontrons et donc qu'ils peuvent être qualifiés de *gars*;

* que, eu égard à l'âge que notre interlocuteur peut raisonnablement leur prêter, l'appellation de *gamin* leur convient encore;

* etc.

C'est parce que nous savions tout cela que le terme *jeune* pouvait devenir un substitut acceptable. En somme, c'est uniquement parce que nous avons pu interpréter le contexte discursif que nous sommes arrivés à dresser, à partir du matériau lexical contenu dans l'entretien retranscrit, l'inventaire du référent-noyau « jeune ».

Ce qui revient à dire que sur les 56 occurrences du terme « gamin » et de son pluriel « gamins » contenues dans l'ensemble de notre entretien, nous avons su écarter les 2 occurrences pour lesquelles le terme était entendu dans le sens de « **enfants de ...** », et non plus dans celui de « **individu considéré dans son rôle de récepteur d'une relation d'apprentissage** ». Or pour ce faire, nous ne pouvions mobiliser rien d'autre que l'intuition et l'arbitrage de l'analyste.

Ce qui prouve déjà que la technique APD ne procède pas uniquement de manière lexicale, sans faire intervenir les contenus de signification des énoncés.

Cette technique procède en fait comme si on avait effectué préalablement une analyse thématique, plus précisément, un repérage des thèmes présents dans le discours à analyser. Et, ce serait au regard de cette analyse thématique préalable que se trouverait établie la liste des référents-noyaux. Laquelle peut toujours chercher à satisfaire aux deux principes d'économie et de généralité. Cela revient à dire que, assez prosaïquement, la liste des référents-noyaux est arrêtée en fonction de sa capacité à répondre aux attentes que peut formuler l'analyste à l'endroit du discours qu'il doit analyser, même si ce dernier lui est désormais soumis sous une forme textuelle. D'où, bien sûr, son caractère généralement limité.

2) *Deuxième phase : réécriture du texte.*

Il s'agit au cours de cette phase d'associer à chacun des référents-noyaux retenus les différentes propositions dans lesquelles il intervient. Cela revient à dresser la liste des propositions de l'entretien retranscrit pour lesquelles le référent-noyau est à considérer comme l'unité sémantique de base.

Il est donc évident que pour ce faire, mais nous l'avions déjà reconnu, l'entretien de recherche doit avoir été antérieurement organisé sous la forme d'un ensemble de propositions. Ensemble constituant l'invariant de l'analyse. En effet, la proposition se présente comme un segment textuel du discours de l'interlocuteur. Segment que l'on peut identifier parce qu'il aura reçu les marques formelles de la phrase bien construite dans la langue considérée ; à savoir, le respect des règles de la grammaire, des signes de ponctuation ; bref, les codes élémentaires de la langue utilisée.

Or, cela n'est obtenu qu'après une phase d'authentique **transcription**. C'est-à-dire, de traitement du discours oral recueilli - dans le cas d'un entretien de recherche-, ou de reconnaissance du texte écrit -dans le cas d'un travail sur documents écrits-, de telle sorte qu'ils

soient recevables comme ensembles correctement construits d'unités sémantiques, et à partir desquelles pourront être ultérieurement effectuées toutes sortes d'opérations. C'est là un véritable travail de transcription, puisqu'il s'agira, dans le premier des cas, de reconnaître dans le mode d'expression particulier du locuteur (rythme de la parole, tics de langage éventuels, types de joncteurs discursifs, ...), dans la scansion du discours oral, des **unités verbales** susceptibles de devenir les propositions de base de l'analyse de contenu.

Ainsi, dans notre entretien, ce n'est qu'après plusieurs écoutes que l'on pourra considérer que l'énonciation continuée des termes suivants...

« moi je suis peut-être rétrograde mais je suis positif je suis concret bon alors moi ce que je dis c'est qu'on a eu tort d'abandonner ce métier de base et au lieu de mettre tous ces gamins en orsu en opérateurs sur machine à commande numérique il aurait fallu garder les meilleurs qu'ils aient un C.A.P. d'ajusteur-tourneur et en formation complémentaire leur mettre ce bagage orsu bon vis-à-vis de l'entreprise je pense que le patron il aurait un gamin qui saurait travailler sur les machines traditionnelles et en plus il aurait une formation orsu vous voyez bon c'est positif ce que je dis alors là je l'ai écrit j'ai fait un rapport je l'ai écrit en disant que ces machines à commande numérique sont des machines des fraiseuses à commande numérique ça coûte cent cinquante millions de centimes ou deux cents millions hein hein bon alors le gamin qui sort de l'école avec son B.E.P. il n'a aucune chance de travailler sur une machine comme ça parce que si le patron met un gamin qui sort de l'école sur une machine comme ça il est fou au même titre qu'un gamin qui vient d'avoir son son permis de conduire le matin le patron ne va pas lui donner un car de vingt-cinq millions pour aller en Allemagne ou commencer à lui faire faire du ramassage scolaire on est bien d'accord » (3)...

³ en imputant ces termes conventionnellement écrits aux sons émis par notre interlocuteur, non seulement nous perdons un grand nombre de signes (intonation, prononciation, ...), au pouvoir évocateur indéniable concernant les intentions de celui-ci, mais nous procédons déjà à une première transcription. Nous ne pouvons en effet totalement oublier les observations faites concernant les interactions langagières lors d'une conversation (cf. E. Goffman, E. Sapir, etc.). Or bon nombre d'entre elles ne pouvant recevoir d'écriture (comment écrire un silence ?), disparaissent dans la transcription et, peut-être, de ce qu'il y avait à analyser dans l'entretien. De plus, la transcription à laquelle nous aboutissons n'aurait peut-être jamais été celle de notre interlocuteur si nous lui avions demandé d'écrire son discours. Il n'aurait peut-être pas employé les mêmes termes, les mêmes expressions ; bref, pas les mêmes formes verbales.

forme l'énoncé qui suit :

« Moi je suis peut-être rétrograde, mais je suis positif, je suis concret... Bon alors... moi, ce que je dis... c'est qu'on a eu tort d'abandonner ce métier de base, et au lieu de mettre tous ces gamins en "ORSU", en opérateurs sur machine à commande numérique, il aurait fallu garder les meilleurs, qu'ils aient un C.A.P. d'ajusteur-tourneur, et en formation complémentaire, leur mettre ce bagage "ORSU". Bon, vis-à-vis de l'entreprise... je pense que le patron... il aurait un gamin qui saurait travailler sur les machines traditionnelles et en plus, il aurait une formation "ORSU". Vous voyez, bon, c'est positif ce que je dis... Alors là, je l'ai écrit, j'ai fait un rapport, je l'ai écrit... en disant que... Ces machines à commande numérique sont des machines... Des fraiseuses à commande numérique ça coûte cent cinquante millions de centimes ou deux cents millions, hein ! Hein... Bon, alors... le gamin qui sort de l'école avec son B.E.P., il n'a aucune chance de travailler sur une machine comme ça ; parce que si le patron met un gamin qui sort de l'école sur une machine comme ça, il est fou. Au même titre qu'un gamin qui vient d'avoir son... son... permis de conduire le matin, le patron ne va pas lui donner un car de vingt-cinq millions pour aller en Allemagne ou commencer à lui faire faire du ramassage scolaire. On est bien d'accord? »

Quel que soit le nombre de pauses dans cette énonciation et les évidentes incidentes qu'elle recèle, c'est par interprétation, par attente de sens, si l'on veut, que nous avons pu lui donner la forme de ce dernier énoncé. Et cette mise en forme est absolument indispensable, à peine de ne pouvoir lire tout simplement le texte.

On ne peut donc prétendre, lorsqu'on procède à l'analyse d'un entretien de recherche, en faire l'économie. Ni, par conséquent, ne pas faire appel à la compréhension du sens, au moins comme condition d'organisation formelle du texte. A moins de ne faire débiter l'opération d'analyse de contenu que lorsqu'on dispose déjà du texte écrit (et l'on devrait ajouter "lisiblement"). Ce qui revient à n'envisager l'analyse de contenu que bien en deçà de la phase de recueil de l'entretien, laquelle se fait dans la grande majorité des cas de manière orale (4).

⁴ pour notre part, c'est dès la phase de recueil que nous faisons débiter l'analyse de contenu.

Maintenant, que l'on découpe cet énoncé en autant de propositions qu'il y a de formulations prédicatives (ici, on peut en dénombrer 34), ou en 10 propositions, comme nous l'avons fait dans la présentation précédente, voire en une seule, comme le proposera la technique d'*Analyse des Relations par Opposition* mise au point par H. Raymond, rien ne permet d'opposer les résultats en les situant sur un axe : *syntaxe versus sémantique*. Car, on vient de le souligner, dans tous les cas, et avant tout travail de découpage propositionnel, il y a eu compréhension préalable de l'énonciation discursive. Sans elle, et cela arrive bien fréquemment dans les entretiens de recherche, la forme prédicative elle-même devient inaccessible. Parce que, justement, non perceptible. On ne peut donc soutenir, comme le font par exemple J.-M. Léger et M.-F. Florand que les critères de découpage de l'APD sont purement syntaxiques.

Il est plus juste de dire qu'ils ne le sont que sur la base d'un découpage sémantique préalable, qu'une fois faite la compréhension du sens du discours. Quand bien même l'APD ne commencerait-elle qu'avec un texte correctement écrit, c'est-à-dire avec une syntaxe correcte ; elle ne saurait, sur le plan méthodologique, ignorer les conditions de sa mise en œuvre, et prendre prétexte de ce que les autres méthodes incorporent ces conditions, pour établir le contraste. Pour être encore plus direct, nous ne pensons pas pouvoir accorder que le découpage syntaxique soit le critère spécifique et distinctif de l'APD.

Qu'importe pour l'instant, et poursuivons la démarche. Il peut arriver que le même segment de texte, ou proposition, contienne plusieurs référents-noyaux. L'un comme substantif, l'autre comme complément. Dans ces conditions, il convient de retranscrire autant de fois la proposition qu'il y a de référents-noyaux à apparaître.

Pour conforme à l'esprit de la démarche que soit cette consigne, il est bien évident qu'elle va engendrer des coûts, au moins en temps, des plus variables. Mieux, la variabilité de ces coûts sera directement fonction

du mode d'expression du locuteur. Ce qui revient, peut-être, à dire que certaines formes d'expression langagière sont plus adaptées que d'autres pour être traitées par l'Analyse Propositionnelle du Discours. Il semble bien que l'APD privilégie le langage stéréotypé de l'énoncé bref, celui des *News* par exemple, et devient plus embarrassée dès lors que la phrase se fait plus nuancée. Nous allons y revenir dans un instant.

3) *Troisième phase : réduction des propositions.*

Le texte réécrit, les auteurs proposent de mettre en œuvre une procédure de réduction du nombre des propositions que contient le texte. On conçoit bien en effet, que l'ensemble des propositions du texte n'a pas à être maintenu tel quel. Le traitement de celles-ci se faisant grâce à une formalisation qui a expurgé de la manière la plus drastique qui soit les formes du langage courant, il n'y a pas lieu de conserver tous les exemplaires codifiés des propositions du texte initial. La valeur de la proposition ne tient nullement à sa fréquence d'apparition, elle est bien toute consignée dans sa forme codifiée.

L'enjeu de cette troisième phase est par conséquent l'élimination du plus grand nombre possible de propositions non constitutives de la structure argumentative du texte analysé. Car finalement, les travaux suivants des concepteurs de l'APD l'établissent d'ailleurs, c'est la recherche des « modèles argumentatifs » qui constitue le terme de l'analyse.

La manière de procéder à cette réduction obéit à quelques consignes simples :

- élimination des redondances, des équivalences synonymiques
- élimination des implications, des conséquences logiques
- élimination dite « spécifique au corpus ou à l'étude ». Les auteurs entendent ici alléger le contenu discursif initial de tout ce qui, eu égard au contexte de leur étude ou aux caractéristiques de leur interlocuteur-producteur du discours, n'est pas d'un intérêt évident pour l'étude qu'ils

mènent et qui reste, bien évidemment le mobile premier de leur démarche d'analyse de contenu. Ici, les auteurs sont bien conscients de l'entorse aux principes de la méthode à laquelle ils procèdent. Indéniablement, ils ne peuvent, dans cette opération d'allègement, éviter le recours aux méta-théories et aux choix personnels qui autorisent l'interprétation et la reconnaissance du superflu. Et, autant on ne peut que comprendre le souci des auteurs, les scories de l'analyse de contenu sont toujours importantes, autant on ne peut les absoudre quand ils n'ont jusqu'alors juré que par découpage syntaxique. Le scalpel a pourtant maintenant une allure pour le moins sémantique. A preuve, dans leur ouvrage déjà cité, ils nous proposent d'éliminer toute « description qui n'aurait jamais eu la rigueur et la qualité d'une note de service... » (p.88).

Appliquons ces principes à l'énoncé que nous avons retenu. Celui-ci s'écrirait maintenant :

« Je suis peut-être rétrograde, mais je suis positif,... Bon alors... ce que je dis... c'est qu'on a eu tort d'abandonner ce métier de base, et au lieu de mettre tous ces gamins en opérateurs sur machine à commande numérique, il aurait fallu garder les meilleurs, et en formation complémentaire, leur mettre en opérateurs sur machine à commande numérique. Bon, vis-à-vis de l'entreprise... il aurait un gamin qui saurait travailler sur les machines traditionnelles et en plus, il aurait une formation en opérateurs sur machine à commande numérique. Alors là, je l'ai écrit, ces machines à commande numérique ça coûte cent cinquante millions de centimes ou deux cents millions, hein ! Hein... Bon, alors... le gamin qui sort de l'école avec son B.E.P. : parce que si le patron met un gamin sur une machine comme ça, il est fou. »

Nous avons en effet considéré que les séquences suivantes constituaient :

- des équivalents synonymiques

moi ↔ je

moi ↔ ce que je dis

je suis positif ↔ je suis concret

en "ORSU" ↔ en opérateurs sur machine à commande numérique,

ce bagage ↔ en opérateurs sur machine à commande numérique.

vis-à-vis de l'entreprise... ↔ je pense que le patron...

je l'ai écrit ↔ j'ai fait un rapport,

je l'ai écrit ↔ en disant que...

Ces machines à commande numérique ↔ des machines

Ces machines à commande numérique ↔ des fraiseuses à commande numérique

- des implications

*il aurait fallu garder les meilleurs ⇒ qu'ils aient un C.A.P. d'ajusteur-tourneur,
le gamin qui sort de l'école avec son B.E.P. ⇒ il n'a aucune chance de travailler
sur une machine comme ça*

- des conséquences logiques

le patron met un gamin qui sort de l'école sur une machine comme ça il est fou.



Au même titre qu'un gamin qui vient d'avoir son permis de conduire le matin, le patron ne va pas lui donner un car de vingt-cinq millions pour aller en Allemagne ou commencer à lui faire faire du ramassage scolaire. On est bien d'accord ? »

et,

un gamin qui sort de l'école



le gamin qui sort de l'école avec son B.E.P.;

Procédons maintenant aux éliminations spécifiques. Nous pourrions par exemple supprimer tout ce qui a trait aux “machines à commande numérique”. Ceci relève effectivement du corpus de l'étude que nous avons menée. Mais ce faisant, nous perdons l'essentiel de la matière de cette séquence de l'entretien. Ce qui n'est peut-être pas le cas s'agissant de l'ensemble du texte. Pour l'exercice en tout cas, conservons ce passage traitant des “machines à commande numérique”.

Cependant, nous pouvons considérer que la phrase : “*Ces machines à commande numérique ça coûte cent cinquante millions de centimes ou deux cents millions*”, représente une description spécifique susceptible d'être éliminée. Et, si nous procédons tout de suite au toilettage des termes qui, par la suite, ne seront de toute façon pas codés, nous obtenons alors le texte suivant :

« *Je suis peut-être rétrograde, mais je suis positif, ce que je dis c'est qu'on a eu tort d'abandonner ce métier de base, et au lieu de mettre tous ces gamins en opérateurs sur machine à commande numérique, il aurait fallu garder les meilleurs, et en formation complémentaire, mettre en opérateurs sur machine à commande numérique. Vis-à-vis de l'entreprise, il aurait un gamin qui saurait travailler sur les machines traditionnelles et en plus, il aurait une formation en opérateurs sur machine à commande numérique. Alors là, je l'ai écrit, le gamin qui sort de l'école avec son B.E.P., si le patron met un gamin sur une machine comme ça, il est fou. »*

Remarquons une fois encore, combien l'intervention *subjective* et *sémantiquement compréhensive* de l'analyste est décisive dans cette opération. Sauf erreur de notre part, il faut bien interpréter, c'est-à-dire opérer un glissement de sens, voire forcer quelque peu ce sens, pour tenir comme strictement équivalents les termes “positif” et “concret”.

Certes, il est à peu près certain que notre interlocuteur lui-même les tenait pour équivalents. Leur juxtaposition dans le texte, l'idéologie du personnage, etc., tout milite en faveur de cette interprétation. Mais, cela reste une interprétation. Et qui plus est, entièrement fondée sur une impression obtenue au cours de la réalisation de l'entretien avec le personnage. Un texte "brut" aurait, peut-être, eu moins de pouvoir de conviction.

Et puis, même si cette interprétation est du même ordre que celle que l'on rencontre dans un dictionnaire des synonymes par exemple, elle n'en repose pas moins sur une opération intellectuelle qui est toujours beaucoup plus que la substitution d'un terme identique à lui-même. Il faut accepter de jouer sur les marges définitionnelles, de faire appel au contexte et aux habitudes linguistiques, quel que soit d'ailleurs leur degré de conformité avec le code de la langue, pour pouvoir utiliser la synonymie comme principe de réduction et de simplification du discours initial.

Le même raisonnement est à tenir s'agissant de l'opération de réduction par élimination des implications. Il est même peut-être encore plus approprié. D'autre part, nous nous sommes déjà prononcé au sujet des éliminations spécifiques.

Mais en tout état de cause, cette phase de réduction des propositions représente un ensemble d'opérations qui ne saurait être purement syntaxique comme l'aurait exigé l'application des principes de la méthode *stricto sensu*.

4) *Quatrième phase : généralisation des propositions et élaboration de "modèles argumentatifs".*

Au terme de la phase précédente, nous obtenons un ensemble de propositions non redondantes et susceptibles d'être classées selon les référents-noyaux que nous pouvons y rencontrer. Maintenant, il s'agit de

procéder à une sorte de modélisation en vue de permettre le traitement d'autres entretiens lorsque l'étude réclame que nous en traitions plusieurs. Autrement dit, nous parvenons à établir une **grille de lecture**. Laquelle, en tant que telle, n'a guère besoin d'une plus grande formalisation. Et de fait, dans le *Manuel d'analyse de contenu* auquel nous nous sommes référé, il n'y a pas de proposition supplémentaire de formalisation de la méthode.

Mais pour accroître les facilités de maniement de la technique, notamment dans la perspective de l'application à de multiples entretiens de la grille de lecture obtenue, et bientôt pour augmenter les performances de l'analyse, les auteurs vont estimer qu'il convient d'affiner encore la technique et de proposer tout un ensemble de règles de codification des propositions. Règles qui serviront, par la suite, à la formalisation de ce qu'ils vont appeler les « modèles argumentatifs ».

II-Les modèles argumentatifs.

Ce sont les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la technique précédente qui amenèrent les auteurs à introduire la notion de modèle argumentatif. R. Ghiglione écrit en effet en 1982 dans un numéro de la revue *Connexion* consacré au *Langage en situation* :

« deux difficultés majeures devaient plus particulièrement retenir notre attention :

- Les conclusions qui étaient tirées des données issues de l'A.P.D. restaient encore très largement soumises au bon vouloir de l'analyste. C'est-à-dire que tout en se défendant de vouloir trouver « le » sens du discours, on souhaitait cependant assurer une possibilité de vérification plus grande des modalités interprétatives mises en œuvre par l'analyste.

- Le problème des équivalences paradigmatiques était mal résolu par la méthode proposée » (p.91).

Ce que va apporter la notion de modèle argumentatif pour pallier les défauts reconnus, surtout s'agissant du premier, c'est un renforcement de la formalisation de la procédure. Le découpage du discours à analyser peut se faire maintenant de manière beaucoup plus automatique. Mais ce faisant, la méthode devient de plus en plus dépendante d'une approche disciplinaire de type psycho-linguistique.

En effet, le recours au modèle argumentatif repose sur l'hypothèse psycho-linguistique selon laquelle tout discours admet une distribution syntaxique dont la structure est à la fois simple et accessible. Cette accessibilité est rendue possible grâce à l'analyse des contextes dans lesquels s'effectuent les occurrences de l'élément lexical considéré.

L'idée, en somme, est la suivante : nous sommes naturellement enclin au verbalisme, mais nos discours sont toutefois structurellement organisés. L'accès à cette structure constitue donc, pour qui veut analyser le contenu de ces discours, une économie de moyen, et offre, du même coup, une garantie de véracité.

Pour séduisante qu'elle soit, cette hypothèse réclame encore vérification. Car, de ce que la langue que nous utilisons admette quelques structures fonctionnelles, nous ne pouvons encore en conclure que tout le sens de nos discours soit saisissable à partir de ces structures. Aussi opératoires soient-elles sur le plan de la relation interlocutoire, les structures fonctionnelles de la langue n'épuisent pas le sens. Pour le dire en peu de mots, ces structures conditionnent le contenu du discours, elles ne le déterminent pas dans son intégralité. Conditions de possibilité, on ne saurait pour autant les tenir pour le substratum du sens. Or, faut-il encore le rappeler, l'analyse à laquelle nous prétendons procéder porte sur le

contenu de signification du discours. Il faut donc pouvoir le rencontrer. Nous y reviendrons.

Par rapport aux éléments précédents, savoir : les référents-noyaux et les propositions, les modèles argumentatifs vont autoriser une plus grande formalisation. Comme l'écrit R. Ghiglione, « les modèles argumentatifs introduisent (...) l'idée d'une structure formalisable sous-jacente à un ensemble de propositions et pouvant en rendre compte ». Et d'ajouter plus loin : « Il s'agit donc d'une notion intégratrice et généralisatrice » (p.91).

Pour ce faire quelques principes méthodologiques supplémentaires doivent être introduits.

- en premier lieu, il faut pouvoir intégrer les verbes, et leurs modalités, dans le modèle.

- en deuxième lieu, par l'introduction d'un critère positionnel, les référents-noyaux et leurs équivalents paradigmatiques vont pouvoir recevoir des valeurs. Selon R. Ghiglione, ce dernier critère permet de rejeter les équivalents lexicaux qui se trouvent systématiquement en position d'adjectif ou d'adverbe. Il s'agit avant tout ici de ne pas confondre *actant* et *acté*, pour reprendre la terminologie de l'auteur.

- enfin, les verbes eux-mêmes vont pouvoir prendre des valeurs. Leur nombre ne saurait être vraiment défini puisqu'il s'agit finalement de rendre compte de la relation qui unit le verbe et son sujet. Et sur ce point, par défaut de théorie linguistique, la religion des auteurs n'est pas arrêtée.

J.-M. Léger et M. -F. Florand, dans leur commentaire déjà cité, résument très précisément la procédure de codage qui permet de restructurer les propositions du texte en modèles argumentatifs. Reprenons leur présentation :

« les modèles argumentatifs symbolisent la forme des propositions en décrivant la place des référents-noyaux par rapport au prédicat, le plus souvent un verbe et son complément. Le verbe est indicé par sa fonction et sa polarité ; il faut donc d'abord déterminer sa catégorie syntaxico-sémantique » (p. 243).

On distinguera alors :

* les verbes **statifs** ; ceux qui admettent pour archilexème *être* ou *avoir*. Ils indiquent donc un état ou une possession.

* les verbes **factifs** ; ceux qui reçoivent pour archilexème *faire*. Ils désignent donc une action.

* les verbes **déclaratifs** ; admettent *dire* pour archilexème. Ils annoncent une déclaration.

Tous ces verbes peuvent recevoir des polarités *positive* ou *négative*. Mais comme le remarque très honnêtement R. Ghiglione lui-même, « l'affectation d'un verbe à une catégorie ne laisse pas de poser -en l'absence d'une théorie linguistique satisfaisante- de nombreux problèmes que chacun (linguiste y compris) résoud comme il peut ».

Aussi revenons encore une fois à notre extrait d'entretien, tel que nous l'avons laissé après la réduction des propositions (I-3), et appliquons les dernières règles de la méthode A.D.

(voir tableau page suivante)

PROPOSITIONS	N° D'ORDRE	R-N (M)	R-N (J)	R-N (A)	R-N (E)	R-N (Mn)	R-N (P)	R-N (Ma)	NON CODES	VERBE (catégorie)	VERBE (polarité)	MODELES ARGUMENTATIFS
<i>je suis peut-être rétrograde</i>	1	•							peut-être	S	+	MSY
<i>mais je suis positif</i>	2	•							mais	S	+	MSY
<i>ce que je dis</i>	3	•								D	+	MD
<i>c'est qu'on a eu tort d'abandonner ce métier de base</i>	4			•					c'est qu'on a eu tort, de base	F	-	FA
<i>et au lieu de mettre tous ces gamins en opérateurs sur machine à commande numérique</i>	5		•			•			au lieu de	F	+	JFM _n
<i>il aurait fallu garder les meilleurs</i>	6								il	F	+	FY
<i>et en formation complémentaire mettre en opérateurs sur machine à commande numérique</i>	7				•			•		F	+	EFM _n
<i>vis-à-vis de l'entreprise il aurait un gamin</i>	8		•				•		vis-à-vis	S	+	PSJ
<i>qui saurait travailler sur les machines traditionnelles</i>	9		•					•		F	+	JFM _n
<i>et en plus, il aurait une formation en opérateur sur machine à commande numérique</i>	10		•		•	•			en plus	S	+	JSEM _n
<i>Alors là, je l'ai écrit</i>	11	•							alors là ; l'	F	+	MF
<i>le gamin qui sort de l'école avec son B.E.P.</i>	12		•		•					F	+	JFEY
<i>si le patron met un gamin sur une machine comme ça</i>	13		•			•	•		si	F	+	PFJM _n
<i>il est fou.</i>	14						•			S	+	PSY

LEGENDE

Référents-noyaux : (M) = moi, je...; (J) = jeune, gamin, ...; (A) = métier, ajusteur, ...; (E) = école, formation...; (Mn) = machine à commande numérique; (Ma) = machine traditionnelle; (P) = patron, entreprise, ...
 Verbes : S = statif; D = déclaratif; F = factif;
 Y = syntagme complément du verbe

Nous obtenons finalement des modèles argumentatifs dont le plus simple est du type : **MSY**, **PSJ**, etc. ; comprenant donc un référent-noyau, un verbe (généralement un statif ou un factif), et un syntagme complément du verbe (symbolisé par la lettre **Y**) ou un autre référent-noyau. C'est-à-dire, en d'autres termes, comprenant un sujet, un verbe, un complément.

Les types apparemment plus simples, par exemple : **MD** ou **FY**, ne le sont que parce que des syntagmes n'ont pas été codés. Ainsi, les pronoms impersonnels, puisqu'on ne saurait en faire, du moins dans notre extrait d'entretien, un authentique référent-noyau.

Les modèles argumentatifs les plus complexes obtenus ici sont du type : **JSEMn**, qui comprend trois référents-noyaux : **J**, **E**, **Mn**, et un verbe statif. Ces modèles argumentatifs ne seraient finalement que des constructions un peu plus complexes que les précédents. C'est du moins ce que l'on peut en dire en l'absence de tout commentaire de la part des concepteurs de la technique d'analyse.

Ce qui est précisé, notamment dans l'article de la revue *CONNEXIONS*, c'est que ces modèles argumentatifs fonctionnent comme un univers construit à partir d'une combinatoire. « On pourra bâtir, écrit R. Ghiglione, par le jeu de la combinatoire des éléments énoncés l'univers théorique des modèles argumentatifs potentiellement réalisables à partir de ces éléments » (p.92).

Ce qui donne, si nous reprenons la liste des référents-noyaux que nous avons établie (**M** ; **J** ; **A** ; **E** ; **P** ; **Mn** ; **Ma**) les combinaisons ci-après. Sachant que **Y** représente un syntagme simple et **Yr** un syntagme indicé. L'indice pouvant être l'un des référents-noyaux de la liste, sauf,

semble-t-il, celui qui constitue l'élément "sujet" du modèle argumentatif
(5)

Ainsi nous aurions pour ce qui nous concerne :

7 x 3 combinaisons avec un syntagme simple (**Y**)

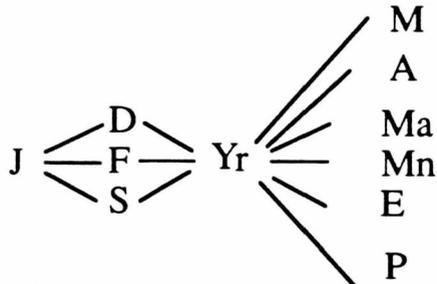
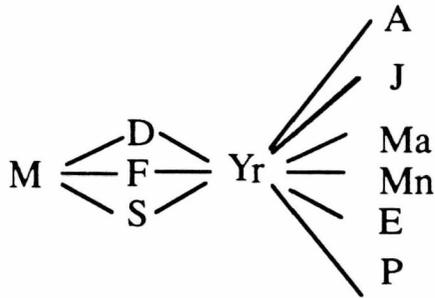
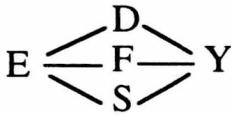
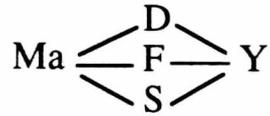
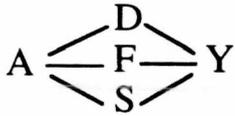
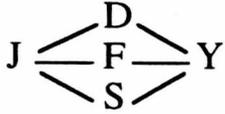
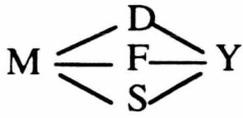
7 x 3 x 6 combinaisons avec un syntagme indicé (**Yr**).

Soit au total, **147 combinaisons** constituant donc l'univers théorique potentiel de notre locuteur.

(voir tableau page suivante)

⁵ Il semble bien, car R. Ghiglione, du moins dans les textes que nous avons consultés, n'est guère très explicite sur ce point. Ce sont les exemples qu'il fournit qui nous ont permis de retenir cette exception à l'application d'une règle de combinaison simplement systématique. Ce qui est, somme toute, conforme à la logique triviale du langage ordinaire qui exclut les énoncés tautologiques de la forme : **A est A**. Mais, n'est-ce pas déjà, et encore, faire appel au niveau sémantique ? La tautologie est pourtant une forme logique et syntaxique parfaitement acceptable.

Et, pour l'anecdote, nous remarquerons que le discours commun ne semble pas s'interdire l'expression de la tautologie, puisque dans notre extrait d'entretien notre locuteur n'hésitait pas à affirmer que (voir plus haut) : « les machines à commande numérique sont des machines ... »



etc.

A la suite de cette phase somme toute exploratoire, les auteurs de la méthode nous engagent à procéder au dénombrement des blocs argumentatifs. On est donc amené à calculer des taux de fréquence d'apparition dans le texte analysé de tel ou tel modèle argumentatif. Et sous la forme d'un tableau, on rassemble, avec indication du taux d'occurrence, les différents modèles argumentatifs réalisés.

Et l'on compare enfin les modèles argumentatifs réalisés aux modèles argumentatifs potentiels.

Soit, et pour épuiser notre exemple, le tableau suivant :

MDY	MDYrMa	MDYrMn	MDYrE
MFY	MFYrMa	MFYrMn	MFYrE
MSY (2)	MSYrMa	MSYrMn	MSYrE
JDY	JDYrMa	JDYrMn	JDYrE
JFY	JFYrMa (1)	JFYrMn (1)	JFYrE (1)
JSY	JSYrMa	JSYrMn	JSYrE (1)
ADY	ADYrMa	ADYrMn	ADYrE
AFY	AFYrMa	AFYrMn	AFYrE
ASY	ASYrMa	ASYrMn	ASYrE
EDY	EDYrMa	EDYrMn	
EFY	EFYrMa	EFYrMn (1)	
ESY	ESYrMa	ESYrMn	
PDY	PDYrMa	PDYrMn	PDYrE
PFY	PFYrMa	PFYrMn (1)	PFYrE
PSY (3)	PSYrMa	PSYrMn	PSYrE
MnDY	MnDYrMa		MnDYrE
MnFY	MnFYrMa		MnFYrE
MnSY	MnSYrMa		MnSYrE
MaDY		MaDYrMn	MaDYrE
MaFY		MaFYrMn	MaFYrE
MaSY		MaSYrMn	MaSYrE

(Nous avons pris quelque liberté avec les exigences de la méthode en ne faisant figurer que les syntagmes indicés par les référents-noyaux apparaissant effectivement dans notre entretien)

Nous avons indiqué entre parenthèses la fréquence d'apparition du modèle argumentatif. Le rapport entre les modèles argumentatifs effectivement présents dans le discours analysé et les modèles argumentatifs de l'univers théorique du locuteur est censé informer l'analyste sur le type d'appropriation de cet univers théorique.

Soit, dans notre exemple, 9 occurrences réelles sur 147 théoriques. Est-ce un bon ou un mauvais rapport ? Et que nous apprend-il ? Nous ne saurions le dire (6).

Qu'avons-nous donc appris ?

1) Le modèle argumentatif associant le référent-noyau **Moi** a une fréquence d'apparition deux fois plus grande que celle où c'est le référent-noyau **Patron** qui se trouve en position d'*actant* (c'est-à-dire de sujet actif).

2) le référent-noyau **Jeune** apparaît quatre fois dans un modèle argumentatif. Il a ainsi la plus grande fréquence d'apparition.

3) le référent-noyau **Jeune** est présent dans les formes les plus complexes de modèles argumentatifs. Ce qui le fait apparaître dans une position d'*acté* plus que d'*actant*.

Avouons que l'information nouvelle est bien maigre. Qu'il soit majoritairement question des jeunes, nous nous en étions déjà aperçu dès la première lecture de l'extrait de l'entretien. D'autant que le thème central de l'entretien portait sur la formation professionnelle des jeunes. Que le locuteur s'exprime fréquemment, c'est là, n'est-ce pas, ce qui risque de se produire lorsque le but de l'entretien est de recueillir les opinions, croyances, idées, etc.-le tout sous forme de propos-, d'une personne qualifiée au regard de l'objet de l'étude. Que par ailleurs, il soit

⁶ Pour apprécier correctement ce rapport, il conviendrait peut-être de l'établir non pas à partir d'un texte réduit, mais plutôt à partir du texte initial. En éliminant les redondances nous avons réduit d'autant les occurrences de ces modèles argumentatifs.

question de “patron” et de “formation”, nous aurions pu prendre le risque de le prévoir.

Alors, vaste lapalissade l’APD ? Force est de constater que le contenu informatif auquel nous aboutissons n’exigeait nullement toute cette démarche et tout cet appareillage formel. A moins que le contenu informatif nouveau ne soit à rechercher ailleurs. C’est en tout cas ce que laisse entendre R. Ghiglione dans l’article déjà cité :

« Le fait, écrit-il, que telle personne réalise seulement quelques-uns des modèles argumentatifs de l’univers est à notre sens porteur d’une rationalité qui reste à découvrir par l’analyste sur la base de connaissances autres que linguistiques (sociologiques et psychologiques notamment) » (p.93)

En somme, nous nous retrouvons au point de devoir appel à notre culture générale et à nos savoirs particuliers pour interpréter les caractéristiques majeures du discours de notre locuteur, c’est-à-dire ce que nous avons déjà perçu -certes on ne peut plus subjectivement-, lors de l’écoute attentive de l’entretien que celui-ci nous avait accordé.

Et ce ne sont pas les ultimes raffinements de la technique APD qui modifient radicalement ce résultat pour le moins décevant. Car établir des graphes des différents modèles argumentatifs réalisés, dans le but proclamé de faire apparaître les stratégies argumentatives du locuteur au regard des enjeux évoqués, reste du gadget descriptif, un simple habillage plaisant d’un défaut heuristique.

*
* *
*

Au terme de cet itinéraire à travers la technique dite **Analyse Propositionnelle du Discours** nous sommes placés devant l'alternative suivante :

- ou bien, se satisfaire d'une représentation tautologique du discours initial.

- ou bien, commencer véritablement l'analyse du contenu, donc l'interprétation dudit discours.

Pour notre part, nous ne retenons que le second terme de l'alternative.

CONCLUSION

Parmi les mérites que l'on a décerné à l'**Analyse Propositionnelle du Discours**, il en est un que nous ne discuterons pas. C'est celui de son pouvoir de contrainte sur l'analyste. « L'analyste, reconnaîtra R. Ghiglione, est emprisonné (...) dans une méthode qu'il ne peut infléchir au gré de sa fantaisie ». Et indéniablement les règles de mise en œuvre de la méthode favorisent la fidélité de l'analyse. Les tests l'établissent clairement, les résultats dépendent peu de l'analyste qui les obtient.

Cette faible distorsion des résultats, généralement tenue pour un gage d'objectivité, si ce n'est de scientificité, ne doit pas faire illusion. Elle est tout simplement le fruit du schématisme et de la circularité de la procédure.

Les auteurs du *Manuel* l'avaient pourtant reconnu : « la fidélité n'est pas toujours une valeur première en matière d'analyse de contenu. Les analyses les plus fidèles sont aussi souvent les plus triviales » (p.103).

Et de fait, à vouloir repousser toujours plus loin la part de l'interprétation, la fantaisie de l'analyste, pour reprendre la "catégorie infamante" utilisée par R. Ghiglione, on obtient une forme pure mais vide. Là en effet réside l'une des difficultés essentielles de l'analyse de contenu. Et il semble bien que la tentative d'éviction forcenée de la subjectivité se solde par l'introduction du narcissisme méthodologique.

Car, à épurer le discours tenu en s'interdisant le recours aux suggestions de sens, on ne retient finalement que son aspect formel, et plus exactement, certains de ses aspects regroupés en une "bonne forme" (au sens de la *gestalt*), et bientôt, on ne découvre que les "formes" que l'analyste, sous couvert de réduire l'arbitraire subjectif, a lui même introduites.

En premier lieu, nous retiendrons que l'**Analyse Propositionnelle du Discours** est fondamentalement une technique formelle. Au double sens où, elle ne cherche à traiter que de la forme du discours, de ce qu'il est *contenant de sens*, et n'envisage qu'à travers une formalisation l'appréhension de ce *contenant*.

En deuxième lieu, nous rappellerons ce que nous avons observé à maintes reprises au cours de cette présentation de la technique. Contrairement à ses prétentions, l'APD n'évacue nullement l'interprétation. Et, si ce recours à la compréhension du sens ne saurait à nos yeux être en soi condamnable, propager l'illusion que l'on peut y échapper le devient. Le croire, c'est verser dans le plus pauvre des formalismes. Celui qui a oublié ses origines.

Enfin, nous nous interrogeons toujours sur l'intérêt réel qu'il y a à procéder à une analyse de contenu selon la méthode de l'APD lorsqu'il reste encore, au terme de sa mise en œuvre, à réaliser l'interprétation du *vouloir dire* du locuteur. En somme, du contenu du discours.

CAHIER DE RECHERCHE

Récemment parus :

Evaluation des politiques publiques : éléments de réflexion méthodologique et épistémologique, par le Département "Evaluation des politiques publiques", N° 9, Janvier 1991.

Le statut social d'assisté : étude des stratégies d'utilisation de l'action sociale (rédaction novembre 1987), par Michel Messu, N° 10, Février 1991.

Les opinions des Français fin 1989 et une comparaison 1981-1989, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", par Laurent Clerc, Olivier Martin, sous la direction de Georges Hatchuel, N° 11, Février 1991.

Enquête sur mémoires - Etudes et Recherches dans le secteur social : Lexicographie de la littérature grise en action sociale - Volume 1, par Séverine Binard, Michel Legros, N° 12, Mars 1991.

Construction d'un corpus et perte d'information en analyse lexicale : méthodes et pratiques, par Sébastien Lion, sous la direction de Saadi Lahlou, N° 13, Avril 1991.

Penser l'insertion - Méthodes et critères : Contribution à une analyse des critères de l'insertion dans les réseaux de prise en charge des jeunes en difficulté, par Michel Legros, N° 14, Avril 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie